16 septembre 2009

DOSSIER DE PRESSE

« Les résultats de l'enquête UNCCAS/Gazette Santé-Social »

Une manifestation organisée en partenariat avec

partenaire du Prix de l'innovation sociale :

partenaire presse :

Sommaire

Avant-propos de Patrick Kanner, Président de l'UNCCAS …….. p. 3

Les résultats de l'enquête UNCCAS/ Gazette Santé-Social …….. p.4

L'UNCCAS et les CCAS/CIAS en chiffres …….. p. 8

CONTACTS

62ème Congrès national de l'UNCCAS
Christèle CALMIER, 06 61 87 41 88, ccalmier@unccas.org

Salon Santé Social Expo
Stéphane BALLISTE, 01 40 13 30 80, stephane.balliste@groupemoniteur.fr

Avant-propos de Patrick KANNER, Président de l'UNCCAS

Une nouvelle fois, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) sont au cœur de l'actualité… Et quelle actualité ! A peine quelques mois après la généralisation du RSA, les CCAS/CIAS se préparent à travailler avec de nouveaux interlocuteurs issus de la réorganisation du secteur sanitaire, social et médico-social : agences régionales de santé pour leurs demandes d'autorisation nécessaires aux créations d'établissements et de services, nouvelles directions régionales ou départementales en lieu et place des anciens services déconcentrés de l'Etat, nouveaux interlocuteurs ministériels… Pas de doute, qui travaille dans ce secteur doit savoir et pouvoir s'adapter !

Sans compter que d'autres changements sont à prévoir dans les mois à venir, cette fois en termes de répartition des compétences entre collectivités territoriales. Quelles en seront les conséquences pour les communes et les intercommunalités et leurs CCAS/CIAS ? Le service public de proximité sera t-il conforté dans ses missions et ses capacités d'intervention ? Que peuvent attendre les usagers, et parmi eux les plus vulnérables, de ces changements ? Sans présager des conclusions des débats parlementaires sur le sujet ou de l'impact de la réorganisation du champ social et médico-social, ce congrès reste une excellente opportunité pour les CCAS/CIAS et leurs partenaires de débattre de leurs espoirs, de leurs attentes voire de leurs inquiétudes.

Au moment où les réformes se suivent, ce temps d'échange nous est en tout cas apparu indispensable. D'ores et déjà placé sous le signe de l'innovation avec cette première édition du salon Santé-Social Expo, cet événement apportera, je le souhaite, autant de réponses concrètes que de pistes de réflexion pour l'avenir.

Résultats de l'enquête UNCCAS / Gazette Santé-Social

L'impact de la crise économique et sociale sur les CCAS/CIAS

Questionnaire réalisé par *La Gazette Santé-Social* et adressé aux 3 700 adhérents de l'UNCCAS,
du 13 mai au 15 juin 2009

Le profil des répondants

✓ 667 réponses : **651 CCAS** et **16 CIAS.**

✓ **65 % des répondants sont des CCAS de villes de moins de 10 000 habitants**
dont 94 villes de moins de 2500 habitants, 171 de 2500 à 5000 habitants et 167 de 5000 à 10 000 habitants (pour mémoire, les CCAS/CIAS des villes de moins de 10 000 habitants représentent 74 % des adhérents UNCCAS).

✓ **67 % des CCAS/CIAS répondants comptent moins de 10 agents** (chiffre cohérent avec la proportion de CCAS/CIAS de moins de 10 000 habitants ayant répondu à l'enquête).
20 % ont entre 10 et 50 agents, 6 % entre 51 et 100 agents et enfin 7 % ont plus de 100 agents.

Les CCAS/CIAS constatent une augmentation sensible des demandes d'aides depuis le début de la crise financière et économique

✓ **75 % des CCAS/CIAS répondants ont constaté une augmentation globale des demandes d'aides individuelles** (en espèce, en nature…) depuis le début de la crise*.

✓ Dans **33 %** des cas, cette augmentation correspond à une hausse de **10 à 20 % des demandes** (de 20 à 30 % des demandes dans 26% des cas).

✓ Pour 50 CCAS, la hausse dépasse 40 %. Pour 6 CCAS, elle culmine à + 90 %.

✓ Cette hausse des demandes d'aides individuelles se traduit majoritairement (52 % des cas) par **une augmentation brute du nombre de demandes** adressées au CCAS/CIAS.
Dans 42 % des cas, elles s'accompagnent d'une augmentation des montants d'aides sollicités.

* Pour l'enquête, la période de référence pour le début de la crise a été fixée au dernier trimestre 2008.

Les besoins de première nécessité concentrent l'essentiel des demandes

✓ **36 % des sollicitations portent sur des aides alimentaires** et 30 % sur des aides financières.

✓ La mobilisation des dispositifs relevant d'autres acteurs, notamment le Fonds de solidarité logement (FSL), sont en hausse mais dans des proportions plus raisonnables, + 16,5 %, tout comme les demandes d'accompagnement individuel, + 10 %.

✓ Cette sollicitation concentrée sur des aides directes correspond bien aux effets conjoncturels liés à une crise économique qui se traduit par à une dégradation rapide du « pouvoir d'achat » de ménages déjà en difficultés.

Des demandes plus nombreuses en volume mais aussi en montant

✓ Pour près de 40 % des répondants, **les montants** d'aides sollicités et alloués effectivement aux personnes **sont en augmentation**.

✓ Cette augmentation des montants s'élève à + 10/20 % pour 43 % des répondants et à + 20/30 % pour 25,5 % d'entre eux.

Des aides traduisant une dégradation réelle de la situation financière des personnes

✓ **Par rapport à la même période en 2008** (janvier/mai), **la proportion de demandes d'aides ayant obtenu une réponse positive est en nette augmentation** (pour 60, 5% des CCAS/CIAS répondants).

✓ Cet accroissement s'établit à **+10/20 %** (pour 39 % des répondants) et +20/30 % pour 22 % d'entre eux.

L'élément déclencheur de la demande traduit également la répercussion directe des effets de la crise

✓ Le premier élément déclencheur de la demande est la **modification des conditions d'emploi de la personne** - perte d'emploi et/ou travail précaire (31 % des réponses) suivi de l'accroissement du surendettement et des problèmes de remboursement de crédits (30 %) ainsi que des difficultés quotidiennes (29 %).

✓ Parmi ces difficultés quotidiennes figurent majoritairement les **difficultés de paiement des factures d'énergie** (44 %) et des **loyers** (36 %).

✓ D'autres indicateurs de la crise ont été identifiés par les CCAS/CIAS : augmentation des demandes d'élection de domicile, besoins renforcés d'écoute, baisse de fréquentation des structures d'accueil petite enfance, diminution des inscriptions aux activités périscolaires.

La crise économique et financière induit un changement sensible dans le profil des personnes s'adressant aux CCAS/CIAS

✓ Si on agglomère les positions respectives des différents publics, les nouvelles demandes concernent :

- **Des personnes jusque là inconnues du CCAS** (18,85 %)
- **Des personnes en situation d'emploi** (18,80 %)
- **Des personnes au chômage** (17, 7 %)
- Des bénéficiaires de minima sociaux (16,8 %)
- Des jeunes de 18/25 ans (12,9 %)
- Des retraités (12,7 %)

✓ Au niveau des structures familiales des demandeurs :

- Les demandes des **familles monoparentales** (personne seule avec enfant(s)) sont en forte augmentation (pour 57 % des CCAS/CIAS) ;
- L'augmentation du nombre de personnes seules (citée par 56% des répondants) et des couples avec enfants (citée par 41%) est également notable ;
- En revanche, les demandes émanant de couples sans enfant sont majoritairement stables (pour 62 % des CCAS/CIAS).

Classe d'âge et situations sociales des demandeurs

✓ Au niveau de la répartition par âge :

- **L'augmentation est la plus sensible pour la tranche intermédiaire des 25/60 ans** (pour 60 % des CCAS/CIAS) ;
- Viennent ensuite les 18/25 ans (pour 40,5 % des CCAS/CIAS) et les plus de 60 ans (pour 36 % des CCAS/CIAS).

✓ Au niveau de la situation « sociale » :

- **Les augmentations les plus significatives concernent les personnes en activité professionnelle** (pour 54 % des CCAS/CIAS) **et les personnes au chômage** (pour 55 % des CCAS/CIAS) ;
- Viennent ensuite les bénéficiaires de minima sociaux (en augmentation pour 48,5 % des CCAS/CIAS) et les retraités (en augmentation pour 38,5 % des CCAS/CIAS).

✓ Au niveau du type d'emploi pour les personnes en activité professionnelle :

- **Les demandent émanant de personnes en CDD sont nettement en augmentation** (pour 57 % des CCAS/CIAS) ;
- Pour les personnes bénéficiant d'un CDI, les demandes sont en hausse pour tout de même 26 % des CCAS/CIAS ;

- Pour les personnes à temps partiel, l'augmentation est également très nette (perceptible pour 65 % des CCAS/CIAS).

✓ Au niveau du logement :

- **C'est pour les locataires que l'augmentation des demandes d'aides est la plus importante** (relevée par 70 % des CCAS/CIAS) ;
- Viennent ensuite les personnes hébergées (pour 39 % des CCAS/CIAS) et les personnes sans domicile fixe ou en habitat précaire (pour 32,5 % d'entre eux) ;
- Parmi les personnes hébergées, les plus touchées sont celles hébergées par des proches (parents, amis) dont les demandes augmentent pour 51 % des CCAS/CIAS. Pour les personnes hébergées en structures, seuls 10 % des CCAS/CIAS relèvent une hausse des demandes ;
- Les demandes émanant de propriétaires ou de personnes en habitat mobile sont majoritairement stables (pour respectivement 46,5 % et 38 % des CCAS/CIAS pour des volumes d'augmentation de 21 et 5 %).

Dans la majeure partie des cas, l'émergence de nouvelles demandes et/ou de nouveaux publics n'a pas modifié les modalités d'attribution des aides du CCAS

✓ Seuls 36 % des CCAS/CIAS répondants déclarent avoir fait évoluer leurs modalités d'octroi des aides individuelles en réaction à l'augmentation du volume de demandes.

✓ Ce chiffre peut notamment s'expliquer par le fait que de nombreux CCAS/CIAS avaient déjà depuis plusieurs années modifié leur mode d'attribution des aides, notamment en basculant d'une logique de statuts à une logique de niveaux de ressources, afin de prendre en compte les demandes émanant de nouveaux publics tels que les travailleurs pauvres ou les retraités.

✓ Corrélée à l'augmentation sensible du nombre de réponses positives aux demandes nouvelles, on peut y voir aussi une volonté réelle des CCAS/CIAS d'accompagner les personnes en difficultés en compensant les effets de la crise économique et financière (par effet mécanique, la situation financière des personnes se dégradant, elles sont plus nombreuses à « entrer » dans les critères d'octroi des CCAS/CIAS).

✓ Pour ceux qui déclarent avoir fait évoluer leurs modalités d'attribution, sont évoqués :

- la mise en place de nouveaux barèmes
- la modification du reste à vivre
- la révision des montants dans l'attribution de l'aide quotidienne, alimentaire et produits de première nécessité
- l'augmentation des prises en charge des factures impayées
- la tarification sociale complétée par une aide financière (par exemple, paiement par le CCAS de la moitié de la facture de cantine scolaire)
- l'adaptation des critères et l'augmentation des montants alloués
- le renforcement de la souplesse d'intervention : adaptation à la situation

On voit là aussi apparaître très clairement la volonté d'aider ceux qui sont en difficultés et non pas un mouvement de restriction des conditions d'octroi afin d'absorber le volume plus important des demandes par des conditions d'accès plus draconiennes.

L'UNCCAS et les CCAS/CIAS en chiffres

Président

Depuis 1996 : **Patrick Kanner**, 1er vice-président du Conseil général du Nord, adjoint au maire de Lille

Nombre d'adhérents

3766 CCAS/CIAS adhérents au 1er septembre 2009

Représentativité

- l'action des adhérents de l'UNCCAS touche **65% de la population** (42 millions de citoyens) ;
- l'UNCCAS est la seule association en France représentant les élus communaux et intercommunaux en charge des affaires sociales et leur CCAS/CIAS ;
- fondée en 1926, elle est l'une des plus anciennes associations d'élus locaux de France.

Couverture territoriale du réseau national

- l'UNCCAS regroupe la **quasi totalité des CCAS des villes de plus de 10 000 habitants**, les trois quarts des CCAS des villes de 5000 à 10 000 habitants et près de 1950 CCAS de communes de moins de 5 000 habitants ;
- elle est structurée en unions départementales de CCAS/CIAS dans 41 départements ;
- chacun des quatre **DOM** (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane) dispose d'une union départementale de CCAS/CIAS. Dans le prolongement de la départementalisation de l'île, l'UNCCAS s'est rendue à Mayotte en juillet 2009 en vue de la mise en place de CCAS.

Les CCAS/CIAS en chiffres[1]

- 4 communes sur 10 confient toute la politique sociale au CCAS (aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, lutte contre l'exclusion, petite enfance, etc.) ;
- les CCAS représentent un budget consolidé de **2,6 milliards d'euros** et **emploient près de 110 000 personnes ;**
- ils assurent plus de 80 millions de repas par an auprès des personnes âgées (restauration collective ou à domicile) et en restauration scolaire ;
- ils proposent plus de 25 millions d'heures de services à domicile par an aux familles ;
- les CCAS sont les principaux gestionnaires de logements foyers pour personnes âgées (70% des places) ;
- avec les communes, les CCAS sont les principaux gestionnaires des crèches familiales en France.

[1] Enquête UNCCAS sur les actions des CCAS, 2000 ; Enquête DREES, Etudes et Résultats n° 195 « L'action sociale des communes », octobre 2002 ; Interview d'Alain Marleix, La Croix, 19 janvier 2009.